

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

002/03/2026

EXERCICE 2026

Vote du CFU 2025

Membres en exercice :	13
Présents :	07
Suf. Exprimés :	07
Votes pour :	07
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme ROTH

Date de convocation : 19 Février 2026

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher –.

Etaient excusé(s) :

M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – Mme BAUDAT (Titulaire) de St Ambroix – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher

Ont donné « Pouvoir » :

/

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Comité Intercommunal n° 006/10/2023 du 19/10/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SITS Charost – St Florent/Cher ;

Vu le CFU 2025 du SITS Charost – St Florent/Cher ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre CFU et qu'elle ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme LOZACH-SIRET, la Présidente, a quitté la séance et le Comité Intercommunal a siégé sous la présidence de M. GONTHIER élu Président de séance pour le vote ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance élu :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I – Budget Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	159 383,05	0,00	4 549,03	0,00	163 932,08
Fonctionnement	126 647,48	0,00	22 846,00	0,00	149 493,48
TOTAL I	286 030,53	0,00	27 395,03	0,00	313 425,56
II – Budget des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II – Budget des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	286 030,53	0,00	27 395,03	0,00	313 425,56

.../...

.../...

Après en avoir délibéré,

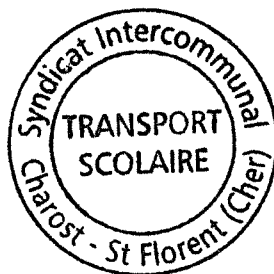
LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve le compte Financier Unique 2025 du SITS Charost – St Florent/Cher
- autorise Mme la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Saint Florent/Cher, le 4 Mars 2026

Au registre sont les signatures

S. ROTH
Secrétaire de séance



G. GONTHIER
Vice-Président du SITS



Rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le :
Publiée le :
La Présidente du SITS,